

Image not found or type unknown



obligation prendre notaire pour succession?

Par **preaubois**, le **15/01/2013** à **09:51**

voilà, ma maman vient de DCD, elle était sous tutelle à ma demande, nous ne sommes que 2 héritiers, mon frère et moi même, est-on obliger de passer par un notaire sachant qu'il s'agit d'une succession simple, puisqu'il n'y aucun bien immobilier, il y juste un livret et 2 comptes!?
merci de me donner une réponse rapide

Par **janus2fr**, le **15/01/2013** à **10:57**

Bonjour,
Vous avez la réponse ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F1295.xhtml>
Les cas où le notaire est obligatoire.